

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

80/592  
DECRET N° \_\_\_\_\_/MEU/DGTFP/DFP/21022/15  
portant intégration et nomination de Monsieur  
GUEMBO Laurent dans les cadres de la catégo-  
rie A, hiérarchie I des Services Administra-  
tifs et Financiers -SAF- (Administration Gé-  
nérale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S A S :

SGF

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-26 du 29.12.1962 fixant le statut des  
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers  
(SAF);  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-  
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-  
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-  
classements;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 79-706 du 31.12.1979 portant modification  
des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u la lettre n° 360/MEN.DOC du 26.1.1980 du Directeur de  
l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candi-  
dature constitué par l'intéressé;

DCF

DECRETE:

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur GUEMBO Laurent, né le 24.6.1953 à Eoutété, titulaire de la Licence ès Sciences Financières et Commerciales obtenue à l'Université d'Alger (République Algérienne Démocratique et Populaire), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Commerce.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 17 Décembre 1980.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Justice, Gardes des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GONA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LCPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
SGF	3
DB	3
DCF	1
MG	1
DGC	2
DOSSIER	3
MTJ	1
INTERESSE	1
SGCM/BC	2
S. F. F.	2